[CY] Interdiction faite au fournisseur de médias de service public CyBC de diffuser de la publicité

IRIS 2018-9:1/9

Christophoros Christophorou
Expert du Conseil de l'Europe dans les domaines des médias et des élections

Le 5 septembre 2018, le Conseil des ministres du Gouvernement chypriote a décidé d'interdire à Cyprus Broadcasting Corporation (CyBC), le fournisseur de médias de service public, de diffuser des publicités commerciales payantes et de se lancer dans le téléachat. Lors de cette même réunion, le Conseil des ministres a apporté des modifications à la disposition pertinente du budget de l'État et a augmenté l'aide allouée à CyBC afin de compenser la perte des recettes générées par la publicité et le téléachat.

Cette annonce officielle n'indique en revanche pas la date à laquelle la décision prendra effet, ni si une modification pertinente de la loi ou une nouvelle législation sera transmise à la Chambre des représentants. L'annonce indiquait que le Conseil des ministres avait également autorisé l'augmentation de l'aide gouvernementale allouée à CyBC sur le budget 2019 pour compenser la perte de recettes publicitaires et approuvé l'idée d'un nouveau projet de loi, sous réserve qu'il soit jugé approprié. La loi n° 300A relative à la Société chypriote de radiodiffusion devrait cependant faire l'objet d'importantes modifications pour concrétiser cette décision, dans la mesure où l'ensemble des dispositions applicables à la publicité et au téléachat énoncées dans la Directive SMAV de l'Union européenne ont été insérées dans cette loi.

La décision du Conseil des ministres n'a aucune incidence sur les autres formes de communication commerciale, telles que les accords d'échange, les récompenses, le parrainage et le placement de produits ou la publicité sur internet.

Ces dernières années, les recettes publicitaires de CyBC ont considérablement diminué, passant de 3,1 millions EUR en 2014 à 1,8 million EUR en 2017. Au cours de cette même période, l'aide d'État allouée à CyBC a représenté 25 millions EUR, c'est-à-dire un montant bien moins élevé que les sommes octroyées les années précédentes. Par exemple, cette aide s'élevait à 43 millions EUR en 2010 et à 40 millions EUR en 2011. Compte tenu de la crise économique qui a frappé Chypre et qui s'est traduite par une baisse des dépenses publiques, cette aide n'est désormais plus que de 25 millions EUR par an.

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2025

L'annonce officielle du Conseil des ministres évoque les discussions qui se sont tenues en amont entre le pouvoir exécutif et le conseil d'administration de CyBC, ainsi qu'avec le régulateur des médias, l'Autorité chypriote de la radio et de la télévision (CRTA). Dans un communiqué, le président de la CyBC s'est félicité de cette décision de principe et a indiqué qu'il convient que la CyBC trouve d'autres formes et moyens de financement, comme des projets européens et d'autres activités qui vont au-delà de la publicité traditionnelle.

Le débat sur l'interdiction de la publicité dans la radiodiffusion de service public est apparu il y a au moins cinq ans, lorsque le Rassemblement démocratique (DISY), à savoir le parti du Président de la République de Chypre, avait élaboré un projet de loi dans ce sens ; dans les années qui ont suivi, le projet de loi n'a cependant fait l'objet d'aucun examen devant la Chambre des représentants.

Αποφάσεις του Υπουργικού Συμβουλίου για τα Ιατροσυμβούλια και τον τερματισμό των εμπορικών διαφημίσεων από το ΡΙΚ

https://www.pio.gov.cy/%CE%B1%CE%BD%CE%B1%CE%BA%CE%BF%CE%B9%CE%BD%CF%89%CE%B8%CE%AD%CE%BD%CF%84%CE%B1-%CE%AC%CF%81%CE%B8%CF%81%CE%BF.html?id=3521#flat

Communiqué de presse relatif aux décisions prises par le Conseil des ministres le 5 septembre 2018

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2025

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2025